



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 25 septembre 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 17 septembre 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL
conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée : Joëlle WEIS

No.: 07/2026-5

Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et les époux FISCHER-THEIN

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de vente n° 282/2026 dressé en date du 19 août 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Marcel FISCHER et son épouse Madame Astrid Alice Nicole THEIN de Schouweiler, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 1983/6326, lieu-dit « an de Wakelter », terre labourable, contenant 48 ares et 50 centiares, au prix de 37.830 € ;

Vu le crédit de 37.830 € prévu à l'article 4/650/221100/99002 libellé « *Acquisition de terrains nus* » au budget approuvé de l'exercice 2026 ;

Entendu le bourgmestre précisant que cette vente s'inscrit dans un but d'utilité publique, à savoir l'extension et le renforcement du patrimoine immobilier communal, en vue de répondre aux besoins futurs ;

Après délibération

DECIDE SIX VOIX OUI ET DEUX VOIX NON

d'approuver l'acte de vente n° 282/2026 dressé en date du 19 août 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Marcel FISCHER et son épouse Madame Astrid Alice Nicole THEIN de Schouweiler, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 1983/6326, lieu-dit « an de Wakelter », terre labourable, contenant 48 ares et 50 centiares, au prix de 37.830 €.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 1^{er} octobre 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

